

THOMAS GIEY, NOUVEAU PRÉSIDENT DES NOTAIRES DE PICARDIE



Thomas Giey,
nouveau président
des notaires de Picardie.

À la présidence des notaires de Picardie depuis mai, Thomas Giey, exerçant à Crécy-sur-Serre dans l'Aisne, revient sur les enjeux majeurs de la profession. Interview.

DIANE LA PHUNG
PHOTO CYRILLE STRUY

Qu'est-ce qui vous a donné envie de prendre la présidence ?

Je suis profondément attaché au métier de notaire et je crois fermement en son avenir. Nous intervenons à des moments clés de la vie et, lorsque nous gagnons la confiance de nos interlocuteurs, c'est quelque chose d'assez formidable. J'ai toujours été particulièrement sensible à la défense de la profession, de ses intérêts et de ses valeurs. D'ailleurs, j'ai eu l'honneur de présider auparavant la chambre des notaires de l'Aisne.

Comment définiriez-vous l'essence du métier de notaire ?

Nous sommes des officiers ministériels, des magistrats de l'amiable. Autrement dit, nous rédigeons des contrats équilibrés entre des parties qui s'entendent. Il peut s'agir de contrats de vente, de successions, de donations... Nous ne prenons jamais parti, bien au contraire, nous avons un devoir de neutralité. Nous authentifions également des actes, apportant ainsi une véritable sécurité juridique à ceux qui nous consultent. Il ne faut pas oublier que le notaire est un acteur de proximité, connaissant parfaitement son territoire et ses habitants. En tant que tiers de confiance, il prodigue des conseils éclairés.

Y a-t-il des domaines où les notaires sont particulièrement sollicités aujourd'hui ?

Le droit de la famille demeure notre cœur de métier. Nous sommes des observateurs privilégiés de l'évolution de la société. Les familles, aujourd'hui, sont de plus en plus diverses, ce qui pose d'énormes défis en matière de transmission de patrimoine. Nous sommes toujours régis par le Code civil de 1804, qui a instauré la réserve héréditaire. Pourtant, beaucoup

souhaitent transmettre leurs biens à leurs beaux-enfants, qu'ils considèrent comme leurs propres enfants biologiques. C'est aujourd'hui impossible, sans lien de filiation, l'héritage est taxé à 60%. À mon sens, il est urgent de revoir cette fiscalité de transmission.

Nous sommes aussi fréquemment sollicités en cas de mésententes familiales. Nombreux sont ceux qui aimeraient que nous réglions l'impossible, mais notre rôle

représente, à mon sens, une véritable opportunité. Nous pouvons apporter une expertise complémentaire à celle des experts-comptables, avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations. Nous intervenons sur des questions liées à la transmission, comme le pacte Dutreil, les cessions, les donations de parts de sociétés, mais ce n'est pas tout. Nous avons également un rôle à jouer tout au long du cycle de vie d'une entreprise,

“ Le droit de l'entreprise représente une véritable opportunité ”

reste celui d'appliquer la loi. Nous avons donc un travail pédagogique essentiel à accomplir. Notre mission est aussi de préserver la paix au sein des familles, raison pour laquelle nous prônons toujours la transparence et l'anticipation.

Quels sont les grands axes que vous souhaitez développer durant votre mandat ?

Ce mandat dure deux ans, suivi d'une année de transition en tant que vice-président. Il est donc essentiel de rester concentré sur quelques actions. Notre profession est en pleine évolution : nous sommes passés de 10 000 notaires dans les années 2000 à 17 000 aujourd'hui. L'urgence est d'accueillir ces nouveaux professionnels, de garantir le respect des règles de déontologie, et de veiller à ce que les relations, tant entre notaires qu'avec nos clients, restent cordiales. Parallèlement, nous devons relever un défi de communication. Trop peu de gens nous connaissent et notre image reste souvent désuète. Or, nous avons su nous moderniser : nos études se sont digitalisées, nous utilisons quotidiennement la visioconférence, la signature électronique... La profession s'est en outre considérablement rajeunie et féminisée.

Selon vous, est-il important d'élargir les champs d'activité des notaires pour assurer l'avenir ?

Oui, tout à fait. Nous devons chercher de nouveaux débouchés pour faire grandir nos études. Le droit de l'entreprise

notamment lors de son développement. De plus en plus d'entrepreneurs viennent solliciter nos conseils, et certains notaires se spécialisent déjà en droit de l'entreprise. La négociation immobilière représente également un levier intéressant, dans la mesure où elle reste une activité complémentaire. Toutefois, cela nécessite de s'entourer des bonnes compétences. C'est une vérité qui s'applique cependant à tous nos domaines d'intervention : le notaire n'est rien sans ses collaborateurs.

EN CHIFFRES

370 NOTAIRES
en Picardie

4 MILLIONS
d'actes établis en 2024
en France

9 MILLIARDS
de CA en France

